

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LËTZEBUERG"

DOCUMENT PSELL N° 90

NOVEMBRE 1996

Série "Mode de vie" n°8

**LE MODE DE VIE DES JEUNES ADULTES :
Cohabitation avec les parents
et départ du foyer parental**

par

Pierre Hausman

**CEPS/Instead
Differdange
Grand-Duché de Luxembourg**

1996

Présentation du programme P S E L L

Les informations présentées dans ce cahier proviennent du programme PSELL développé par la Division "Ménages" du C.E.P.S./Instead. Grâce à ce programme, le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent : le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- conditions de logement, équipement et composition des ménages
- principales dépenses
- précarité
- endettement
- position scolaire des enfants
- position socioprofessionnelle des adultes
- revenus, ...

Cette recherche a débuté en 1985 par des interviews auprès d'un échantillon de 6110 personnes réparties dans 2012 ménages. Chaque année, cette enquête est reprise et le même échantillon est suivi année après année. Bien sûr, cet échantillon évolue, tout comme la population du pays (naissances, mariages, décès, émigration, ...). En 1992, il était composé de 5363 personnes vivant dans 1923 ménages.

En 1994, cette étude a fêté son dixième anniversaire. Sur le plan scientifique, cet événement représentait certainement un succès parce qu'il est très rare qu'un même programme de recherche puisse être développé sur une période aussi longue. Une large part de ce succès revient toutefois aux milliers de personnes qui, au fil des années, ont accepté de recevoir chez elles nos enquêteurs et de participer à ce vaste programme ; par leur contribution, elles ont permis de réunir un capital de connaissances inestimable, couvrant dix ans de la vie de la population de notre pays.

Les données récoltées ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées pour la plupart au CEPS/Instead dans les séries suivantes :

- ☞ Documents PSELL (voir liste en annexe)
- ☞ Notes de Recherche
- ☞ PSELL INFO
- ☞ ECOCEPS.
- ☞ Population & Emploi - Série "Conditions de vie"

Pour plus d'informations

(A. Kerger)

Tel: (00 352) 58 58 55 - 531

Fax: (00 352) 58 55 60

Document produit par le

CEPS/Instead

*Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques
B.P. 48 - L 4501 Differdange*

Président : Gaston Schaber

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I : QUELQUES POINTS DE REPERES	7
1.1. Evolution 1985-1993	9
1.2. Les déficits de ces départs ont été compensés par deux autres mouvements	10
1.3. Premières conclusions	10
CHAPITRE II : UN ELEMENT CLEF POUR COMPRENDRE LES MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES ACTUELS	13
CHAPITRE III : QUEL INTERET VOYONS-NOUS DANS CETTE PROCEDURE ?	17
CHAPITRE IV : LE MODE DE VIE EN GROUPES DE REVENUS SEPARES DANS LE MENAGE DES PARENTS.....	21
CONCLUSIONS	26

INTRODUCTION

Les projections de population réalisées par le STATEC¹ reposent sur différents modèles. Ces modèles peuvent être construits à partir de variables telles que :

- taux de mortalité
- importance de l'immigration
- durée de scolarité
- nuptialité
- taux d'activité
- propension des jeunes à quitter leur ménage d'origine.

Ensuite les hypothèses posées à propos de l'évolution de ces indicateurs conduisent à élaborer différents scénarios ou variantes.

Au cours des prochaines années, il n'est pas exclu que certaines de ces hypothèses puissent être enrichies par d'autres éléments; parmi ceux-ci, nous nous sommes intéressés à certains comportements altérant la morphologie des ménages. De ce point de vue, le départ des jeunes hors du foyer parental (ou, à l'inverse, la prolongation de la cohabitation entre les jeunes adultes et leurs parents) constitue un indicateur-clef de ces transformations.

¹ Voir J. Langers, Bulletins du Statec n°8/1995 et n°6/1996.

CHAPITRE I

QUELQUES POINTS DE REPERES

1. QUELQUES POINTS DE REPERE

Pour aborder ce thème de la cohabitation/décohabitation des jeunes adultes, prenons quelques points de repère à partir d'analyses faites sur les données du panel socio-économique luxembourgeois (programme PSELL).

1.1 Evolution 1985-1993

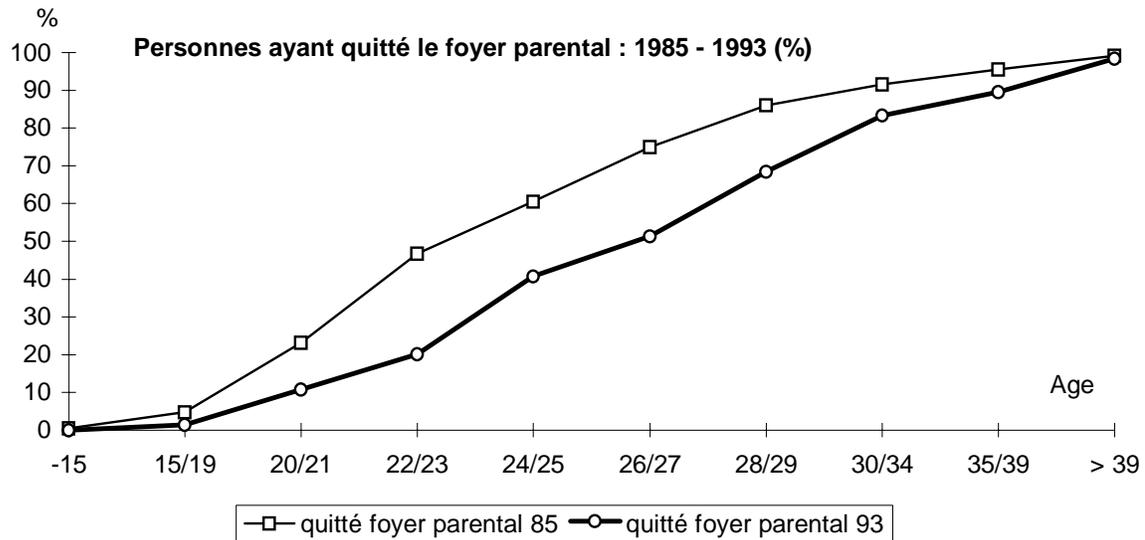
En 1985, 47% des jeunes âgés de 22/23 ans (nés en 1963 et 1962) avaient quitté le ménage de leurs parents.

En 1993, les jeunes n'étaient que 20% à s'être affranchis du foyer parental aux mêmes âges (générations nées en 1971 et 1970).

Cet écart de plus de 20 points se maintient pour les jeunes âgés de 24/25 ans en 1985 et 1993. Cet écart ne commence à se réduire qu'à 28/29 ans pour les deux dates de référence (1985 et 1993).

L'importance de ce phénomène de **décélération** des départs peut être facilement vérifiée à partir des informations représentées sur le graphique n°1.

Graphique 1



1.2 Les déficits de ces départs ont été compensés par deux autres mouvements :

- a) d'un côté, on voit que la situation de dépendance économique des jeunes à l'égard des parents s'allonge (cf. **Graphique n°2**) ; le tracé en gras reflète bien ici l'allongement de la durée de scolarité ;
- b) d'un autre côté, on enregistre après l'âge de 20/21 ans, une part des jeunes cohabitant avec leurs parents qui devient plus importante en 1993 qu'en 1985 (cf. **Graphique n°3**).

1.3 Premières conclusions

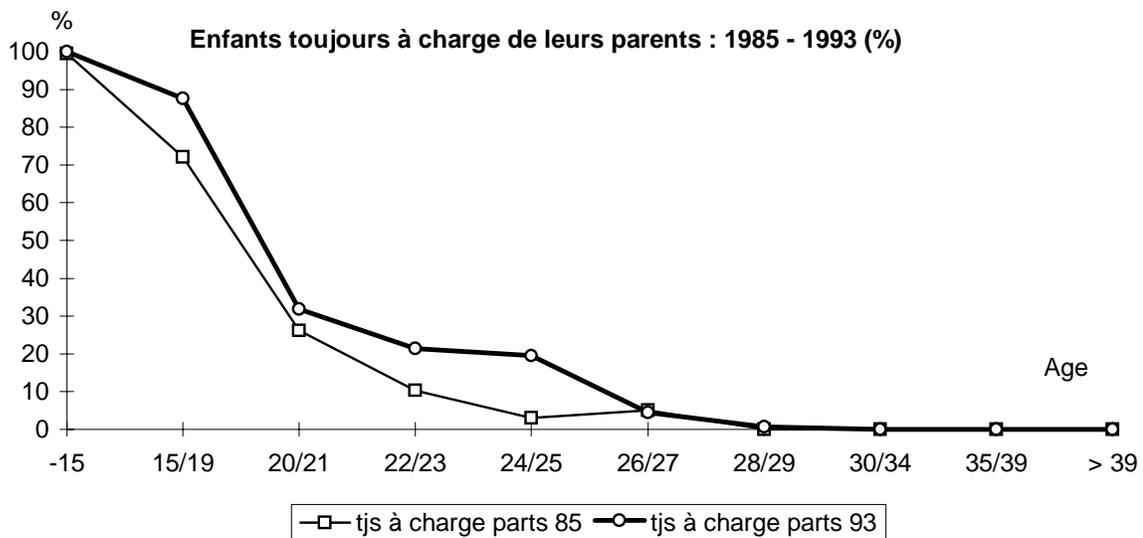
Le caractère surprenant de ces résultats provient sans aucun doute de la rapidité de ces transformations survenues au cours d'une période aussi courte ; entre 1985 et 1993, on assiste à une recomposition profonde du paysage de la cohabitation entre les jeunes et leurs parents (cf. **graphique n°4**).

En l'espace de neuf années seulement, l'âge médian du départ hors du foyer parental s'est ainsi élevé de plus de deux ans.

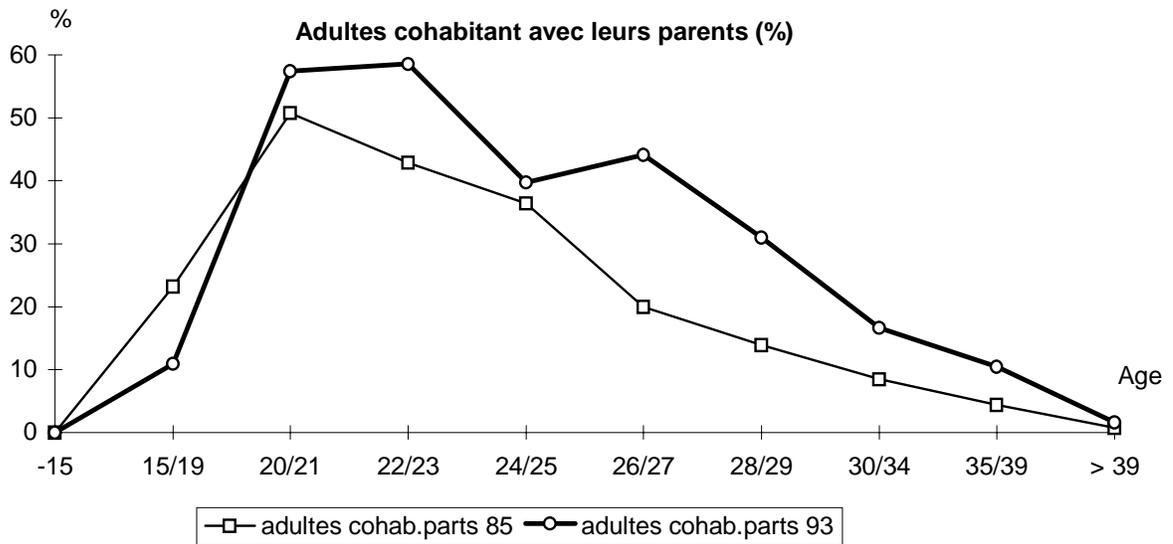
De ces premiers résultats, nous pouvons tirer trois conclusions :

- (1) les jeunes entrent plus tard dans vie active. C'est là une conséquence de l'allongement de la période de formation.
- (2) On observe ensuite une période de cohabitation avec les parents qui se prolonge jusqu'à des âges plus avancés qu'auparavant.
- (3) Enfin, ces événements retardent d'autant le moment auquel les jeunes fondent aujourd'hui une famille.

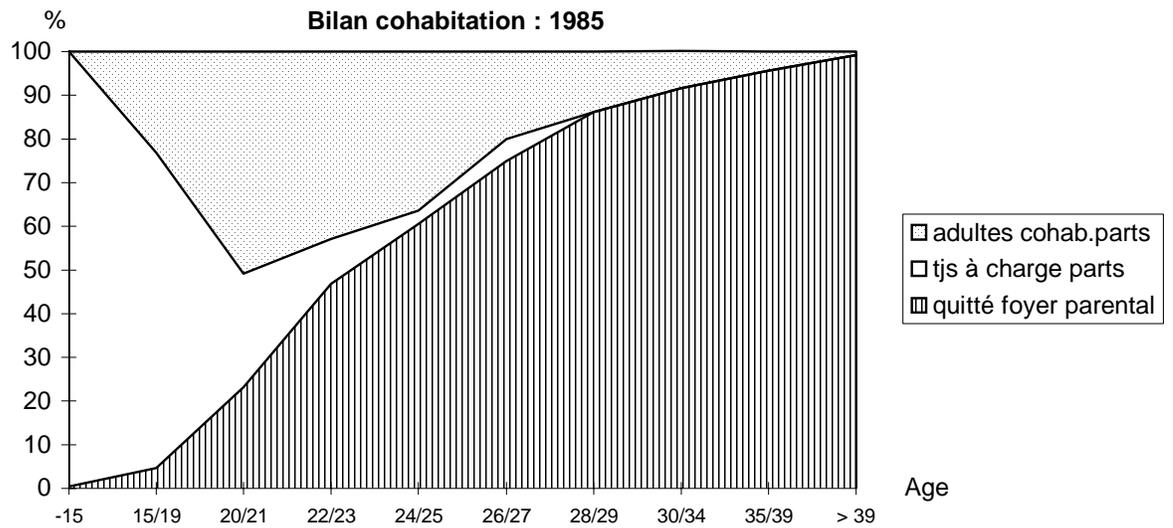
Graphique 2



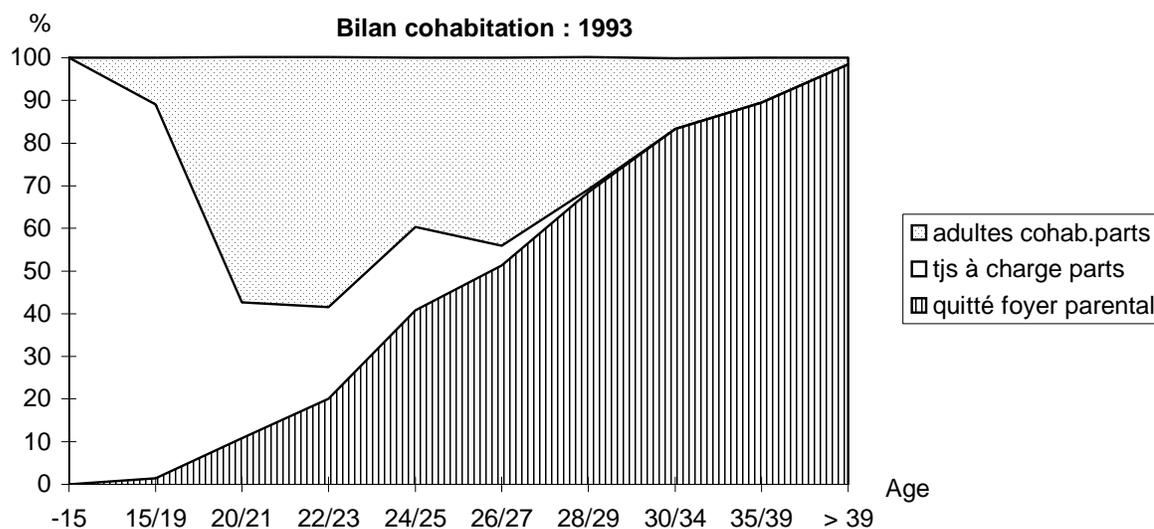
Graphique 3



Graphique 4



Graphique 5



CHAPITRE II

**UN ELEMENT CLEF POUR COMPRENDRE LES MOUVEMENTS
DEMOGRAPHIQUES ACTUELS**

2. UN ELEMENT-CLEF POUR COMPRENDRE LES MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES ACTUELS

Dans ce contexte, la cohabitation (ou le départ du foyer parental) constitue peut-être un élément-clef pour comprendre les mouvements démographiques auxquels on assiste déjà et qui pourraient encore se prolonger durant les prochaines années.

2.1. Si l'on vit plus longtemps chez ses parents, on retarde d'autant la formation d'une famille. Et, par effet de cascade, d'autres aspects liés à la nuptialité sont aussi touchés :

- la première naissance intervient à un âge plus avancé chez les femmes ;
- les naissances de rang plus élevé se font plus rares ;
- et, finalement, la taille des familles/ménages diminue ; celle-ci était de 2.8 en 1981 et 2.6 en 1992 ; dans l'une des variantes proposées par M. Langers, elle pourrait approcher 2.15 en l'an 2010.

2.2. On pourrait sans doute approfondir les effets produits par le décalage de ces calendriers, décalage induit ou révélé par des départs plus tardifs du milieu familial.

Mais ce n'est pas là notre propos. En effet, au lieu de nous préoccuper d'éclairer ce phénomène en aval, nous allons tenter de mieux le cerner en **amont**.

CHAPITRE III

QUEL INTERET VOYONS-NOUS DANS CETTE PROCEDURE ?

3. *QUEL INTERET VOYONS-NOUS DANS CETTE PROCEDURE ?*

- Il nous semble que l'interrogation posée en amont de ces départs plus tardifs du milieu familial pourrait nous amener à mieux « prédire » l'importance et la durée de ces changements relatifs à la fondation des familles.
- Il va sans dire qu'une telle démarche est longue et complexe; cette première étude ne pourra donc lever qu'un coin du voile recouvrant le phénomène qui nous intéresse.

La question à laquelle nous tenterons de répondre est alors formulée comme suit :

- Quels sont les éléments retardant le départ des jeunes hors du foyer parental ? Ou, quelles sont les contraintes qui les retiennent plus longtemps qu'auparavant dans le ménage de leurs parents ?

3.1. L'allongement de la scolarité fournit déjà une partie de la réponse à cette question. L'effet de la scolarité ne couvre, au premier degré, que l'allongement de la période de dépendance économique qui a été observée.

Le prolongement de la scolarité pourrait aussi avoir un effet indirect général en induisant un décalage sur les autres calendriers. Mais ce phénomène n'explique pas l'ensemble des décalages observés.

3.2. Si nous laissons de côté ce premier volet, il nous reste à envisager l'hypothèse suivante :

« Le calendrier des départs ne refléterait-il pas une insertion plus difficile qu'auparavant des jeunes sur le marché du travail ? N'aurait-il rien à voir avec la montée du chômage ? Ou la précarité des premiers emplois ? »

Pour l'instant, les premiers tests n'ont pas permis de vérifier cette hypothèse.

Curieusement, mais c'est logique, les jeunes qui cohabitent avec leurs parents sont toujours plus nombreux à disposer d'un emploi que ceux qui ont quitté leurs parents¹. Et si, en 1985, les difficultés d'insertion sur le marché du travail pouvaient constituer dans certains cas un argument favorable à la cohabitation, cet argument tend à disparaître par la suite.

De même, rien de probant n'a pu être dégagé de l'examen du contrat liant les jeunes à leur employeur².

¹ Ceci s'explique par le fait qu'une part non négligeable des jeunes femmes quittant leurs parents pour se marier, quittent leur emploi après le mariage.

² Si certains de ces éléments n'interviennent pas aujourd'hui dans l'explication de l'allongement de la période de cohabitation, cela ne signifie pas qu'ils soient dénués de fondement dans d'autres pays ou qu'ils ne pourraient pas intervenir plus tard au Luxembourg.

CHAPITRE IV

LE MODE DE VIE EN GROUPES DE REVENUS SEPARES DANS LE MENAGE DES PARENTS

4. LE MODE DE VIE EN GROUPES DE REVENUS SEPARES DANS LE MENAGE DES PARENTS

Partant de ce constat d'échec, on s'est alors interrogé à propos d'autres éléments d'ordre économique ou financier susceptibles de retarder l'échéance à laquelle les jeunes d'aujourd'hui deviennent indépendants de leur milieu familial.

4.1. A cette fin, une autre démarche a été mise en oeuvre ; celle-ci est un peu plus compliquée dans la mesure où **l'unité d'observation** n'est plus l'individu (comme ce fut le cas jusqu'ici) ; cette unité ne concerne pas non plus **le ménage** (que tout le monde connaît) mais une **unité intermédiaire** comprise entre le ménage et l'individu, à savoir le **groupe de revenus**.

Cette unité est propre au programme PSELL. En deux mots, on peut définir le groupe de revenus comme une entité créée à l'intérieur du ménage par un, plusieurs ou tous les membres du ménage en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus.

- La notion de ménage s'appuie davantage sur le partage de pratiques de vie (vivre sous un même toit) et moins sur les liens de parenté des membres ou les transferts monétaires éventuels entre les membres.
- Dès lors, le ménage ne correspond pas nécessairement à une situation où toutes les ressources financières sont mises en commun.
- La notion de « groupe de revenus » permet de couvrir cette dernière réalité.

Schématiquement, on peut imaginer différents types de situations :

- ⇒ dans un ménage où une seule personne (ou les deux membres du couple) a des revenus : il n'existe qu'un seul groupe de revenus ;
- ⇒ lorsque plusieurs membres du ménage disposent de revenus personnels: deux scénarios généraux sont possibles :

- (1) tous les membres font « caisse commune »
- (2) ou certains font « caisse commune » et d'autres pas.

Un ménage peut donc être constitué d'un groupe de revenu principal et d'un ou plusieurs groupes secondaires compte tenu du mode de partage des revenus entre les différents membres. D'une certaine manière, le groupe de revenu peut être vu comme un « analyseur » des transferts monétaires intra-familiaux.

4.2. Les commentaires qui suivent proviennent donc d'analyses réalisées au niveau des **groupes de revenus** et nous nous intéresserons exclusivement au cas des jeunes adultes cohabitants.

De ce point de vue, la première question à examiner est la suivante :

Ces jeunes adultes cohabitants, comment gèrent-ils leurs revenus ?

- Mettent-ils plutôt leurs revenus en commun avec leurs parents, auquel cas ils appartiennent au groupe de revenus principal¹ ?
- Ou, à l'inverse, gèrent-ils leurs revenus séparément et, dans ce cas, ils appartiendront à un groupe de revenus secondaire ?

Qu'observe-t-on à cet égard ?

⇒ Dans les groupes ne comportant **aucun** jeune adulte cohabitant : 96% sont des groupes principaux, en 1993 (contre 94%, en 1985).

⇒ Par contre, les groupes comprenant des jeunes cohabitants, on ne trouve que 9.5% de groupes principaux en 1993 (19.3%, en 1985).

Cela signifie donc que le phénomène de cohabitation des jeunes adultes et de leurs parents conduit neuf fois sur dix à une **gestion séparée** des revenus. De plus, ce phénomène s'est amplifié entre 1985 et 1993.

Cet arrangement financier n'exclut pas la possibilité d'une certaine participation des jeunes cohabitants aux charges du ménage. Mais, dans la plupart des cas, il s'agira d'une participation modérée, voire symbolique.

Partant de l'examen de ces transferts monétaires entre les groupes de revenus appartenant à un même ménage, une conclusion s'impose :

- dans la plupart des cas, les jeunes cohabitants retirent un avantage économique certain de ce type d'organisation.

4.3. Même si le maintien de la cohabitation entre ces enfants déjà entrés dans la vie active et leurs parents ne se réduit sans doute pas à cette seule dimension économique, on peut cependant formuler l'hypothèse que cette dimension économique constitue le pilier principal de ce mode de vie.

Et si cette hypothèse est correcte, cela doit forcément apparaître à travers l'évaluation que les acteurs font de leur propre situation.

Or, dans le programme PSELL, nous avons justement interrogé les représentants de ces groupes de revenus à propos des **avantages** qu'ils estiment retirer ou ne pas retirer de ce mode d'organisation de leur ménage.

Quels sont donc les avantages que les jeunes cohabitants déclarent retirer de ce mode de vie ?

De ce point de vue, le bilan est tout à fait clair comme le montre le tableau suivant :

¹ Le chef de ménage ou le propriétaire/locataire en titre du logement (et donc les parents du jeune cohabitant) fait obligatoirement partie du groupe de revenus principal.

Tableau 1

Avantages reconnus au mode de vie en groupes de revenus (%)

<i>Avantages pour</i>	<i>Groupes sans jeunes « cohabitants »</i>	<i>Groupes secondaires avec jeunes « cohabitants »</i>	<i>Groupes secondaires avec jeunes « cohabitants »</i>
	1993	1993	1985
payer le logement	22.6	96.2	78.8
faire des économies	26.4	95.2	-
payer les charges	30.0	91.4	82.9
payer l'alimentation	39.7	90.2	83.0
ne pas vivre seul(e)	68.2	85.0	-
les travaux ménagers	41.2	84.2	72.5
avoir des loisirs	21.3	79.2	63.0
exercer son activité prof.	9.4	71.6	50.8

(Source : Programme PSELL - CEPS/I.)

Les groupes secondaires comprenant des jeunes cohabitants déclarent, dans plus de neuf cas sur dix, tirer avantage de leur situation:

- ⇒ pour payer leur logement (96%)
- ⇒ pour faire des économies (95%)
- ⇒ pour payer l'alimentation (90%)
- ⇒ et pour payer les charges (91.4%).

Parmi les autres avantages récoltant une forte adhésion, on trouve :

- ⇒ en cinquième position : le fait de ne pas vivre seul (85%)
- ⇒ et, ensuite, divers avantages concernant les travaux ménagers (84.2%), les loisirs (79%) et l'exercice de l'activité professionnelle (71.6%).

Au passage, il convient de noter que la reconnaissance de ces divers avantages s'est **accrue** de façon fort sensible entre 1985 et 1993.

Enfin, la reconnaissance massive de ces avantages en 1993 ne tient pas ici à un artefact de l'étude. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ces réponses avec celles fournies par les groupes ne comprenant aucun jeune cohabitant ; l'écart entre les deux séries de taux est, dans la plupart des cas, compris entre 50 et 70 points.

CONCLUSIONS

Quelles conclusions pouvons-nous dégager de ces premiers résultats?

- Il semble, en premier lieu, que l'allongement de la durée de cohabitation entre les jeunes adultes et leurs parents s'explique surtout par des raisons d'ordre financier. En 1993, les raisons principales n'étaient pas liées à la situation générale de l'emploi mais, comme nous venons de le voir, à divers éléments qui ont un point commun :
« le besoin de réaliser des économies ».
- De ce point de vue, la structure des ménages en groupes de revenus principaux et secondaires reflète **un mode de vie** qui, au cours des dernières années, rencontre de plus en plus d'adhérents chez les jeunes adultes. En d'autres termes, ce mode de vie constitue de plus en plus la réponse que les jeunes estiment adaptée aux transformations de l'environnement socio-économique dans lequel ils vivent.
- S'il fallait, dans cette perspective, citer **une seule** de ces transformations qui justifierait ce décalage du calendrier des départs des jeunes hors du foyer parental, ce serait **le coût du logement**.

Plusieurs arguments plaident en faveur de ce choix :

- ◆ on sait, tout d'abord, que ce coût (en location ou accès à la propriété) n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie ;
- ◆ il faut ensuite mettre en rapport cette augmentation du coût du logement avec d'autres éléments mis en évidence par des études réalisées au CEPS :
 - a) le premier concerne le niveau des salaires des jeunes. Ce niveau est plus faible en 1993 qu'en 1985. Pour cette comparaison, le salaire a été corrigé des effets d'inflation et de période¹.
 - b) le second élément se réfère au type de projet associé de plus en plus souvent au mariage. On a observé que la grande majorité des jeunes qui se marient, souhaitent devenir à brève échéance propriétaires de leur logement². Pour concrétiser un tel projet, les économies réalisées durant la période de cohabitation avec les parents constituent déjà un avantage substantiel; et le mode de vie en groupes de revenus séparés peut être alors perçu comme une stratégie tout à fait appropriée à l'objectif poursuivi.

¹ Voir, à ce propos, Revenus du travail des jeunes en 1993 : Equivalents à ceux de leurs aînés? - Document PSELL n°87, B. GAILLY, CEPS/Insead, 1996.

² Cette observation ressort des diverses études réalisées par le même auteur sur le phénomène de l'endettement (Documents PSELL de la Série n°6 : n° 60, 64, 75).

Enfin l'allongement de la durée de la cohabitation entre parents et enfants doit aussi être resitué dans une perspective temporelle plus longue; c'est à cette condition, sans doute, que ce phénomène pourra être mieux compris. Les remarques suivantes, suggérées par ROUSSEL¹ dans son ouvrage intitulé La famille incertaine, tendraient à nous convaincre de l'intérêt de cette option :

- On peut avoir l'impression que cette cohabitation plus longue constitue aujourd'hui une nouveauté.
- Il est vrai que l'indépendance financière ne conduit plus directement et aussi vite que dans les années 50-70 à l'autonomie des jeunes par rapport à leurs parents.
- Mais une cohabitation aussi longue avait déjà été observée dans le passé. Elle était même la règle. Il est toutefois possible que l'allongement actuel de la cohabitation jeunes/parents s'explique autrement que par le passé.

¹ ROUSSEL, L. - La famille incertaine - Edition O.Jacob - Paris - 1989.